

## Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2021 LOCHES (37)

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre à 9h30, à Loches (37) à l'Espace Agnès SOREL, les membres adhérents de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée. Les membres qui se trouvent dans l'incapacité de se rendre à l'Assemblée Générale ont la possibilité de remettre un mandat transmis avant le 29/09 par voie électronique ou par courrier à l'AAMF pour se faire représenter par un membre adhérent.

L'Assemblée est présidée par **M. Jean-François DELAITRE** en sa qualité de Président. Le Président constate :

- La régularité de la convocation de l'Assemblée conformément aux dispositions statutaires ;
- D'après la feuille de présence signée, les membres adhérents présents, ainsi que les pouvoirs représentent plus de la moitié des voix.  
→ **L'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement constituée peut valablement délibérer.**

Le Président **Jean-François DELAITRE** ouvre l'Assemblée Générale et tient à remercier les participants pour les échanges de la veille à l'occasion des rencontres nationales et de la mobilisation des adhérents et des invités ce jour.

Le président procède au déroulement de l'Assemblée Générale selon l'ordre du jour.



## 1. Rapport d'activités 2020

**Jean-François** rappelle les valeurs de l'association créée en 2010. Et indique que l'AAMF déploie des moyens d'animation pour animer son plan d'actions et pour que les actions de professionnalisation de la filière décrites ci-après soient accessibles au plus grand nombre : échanges avec les nouveaux adhérents, ...

L'AAMF accompagne ses adhérents autour de trois missions explicitées ci-dessous :

- Représenter et porter la voix de la méthanisation agricole
- Accompagner les adhérents dans une démarche de professionnalisation et en adéquation avec les territoires en intégrant les enjeux agricoles et sociétaux
- Déployer des projets innovants

### 1.1- Plan d'action

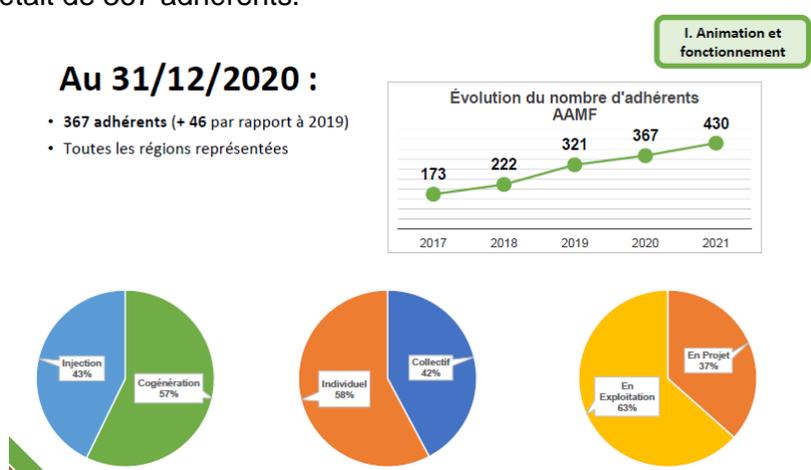
**Hélène** présente le plan d'action et le bilan des adhésions à date du 31/12/2020. De 100 adhérents en 2015, l'AAMF est passé la barre des 200 adhérents en 2018 puis de 300 adhérents en 2019. Ce développement accéléré justifie des besoins d'animation toujours plus importants pour assurer une veille et un accompagnement réactif et pertinent auprès des adhérents qui saisissent l'enjeu de s'organiser et se professionnaliser.

L'AAMF a adapté son plan d'action en 10 axes : (7 en 2019)

- Animation et fonctionnement
- Rencontres nationales et professionnelles
- Politique et réglementaire
- Régionalisation
- Porteurs de projet
- REX
- Agronomie et retour au sol du digestat
- Charte et professionnalisation de la filière
- Communication externe
- R&D

### 1.2- Les adhérents

46 nouveaux adhérents ont rejoint l'AAMF en 2020. Le nombre d'adhérents au 31/12/2020 était de 367 adhérents.



**Hélène** rappelle les critères d'adhésion à l'AAMF :

- > 50% capital détenu par les agriculteurs
- Obligation de s'intégrer dans une démarche d'amélioration continue
- Engagement dans des retours d'expérience auprès du réseau
- Participation aux formations et réunions nationales

### 1.3- Rencontres et outils de communication auprès des adhérents

L'AAMF anime des temps d'échanges entre ses adhérents pour permettre le partage de connaissances/d'expériences : réussites, erreurs à ne pas reproduire, opérations spéciales, informations sur le matériel, les techniques, les produits... Cette année 2020 a été chamboulée par le Covid mais l'AAMF a essayé de maintenir certains événements et renforcé la communication avec

- 2 rencontre nationales en 2020 avec 165 participants
- 6 flash infos
- 95 communications de l'AAMF auprès des adhérents

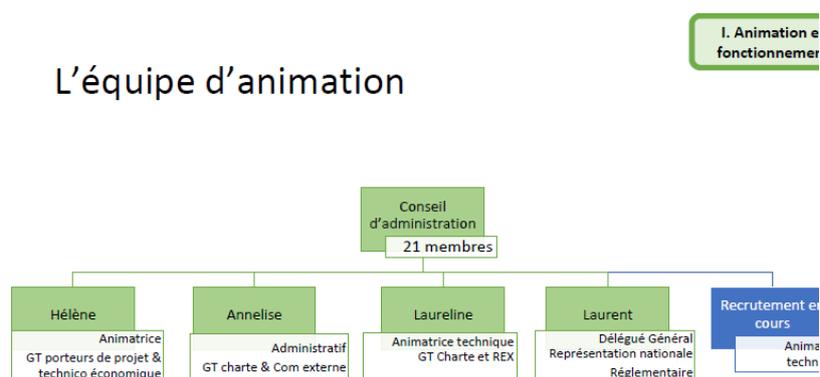
Elle indique que l'AAMF a déployé de nouveaux outils de communication auprès de ses adhérents notamment un nouvel espace adhérent permettant d'accéder de façon plus fonctionnelle à tous les outils de l'AAMF.

### 1.4- Pilotage de l'association et équipe d'animation

**Laurent** expose l'organisation de l'Association. L'AAMF est constituée d'un organe de décision formé par le Conseil d'Administration avec plus de 21 administrateurs. Le bureau est formé de 9 d'entre eux. Les administrateurs pilotent l'association en prenant en compte les retours des GT REX et des demandes des adhérents. Ils siègent au niveau des instances nationales dans lequel l'AAMF est présente.

Le CA porte les propositions techniques et politiques de l'Association au bénéfice de l'ensemble des adhérents méthaniseurs du réseau.

Ces administrateurs sont issus de toutes les régions de production de méthanisation et regroupent des injecteurs et cogénérateurs. Le CA est le reflet de la diversité des modèles de méthanisation agricole sur les territoires.



A noter que l'équipe compte désormais 2 salariés à temps plein et 2 prestataires pour 1.5 ETP depuis début 2021. En effet l'AAMF se renforce sur les actions politiques, représentations et stratégie avec l'arrivée de Laurent FAURE, nouveau Délégué

Général de l'Association depuis avril 2021. Le CA envisage un nouveau recrutement en 2022.

## 1.5- Les partenaires

L'AAMF s'entoure de partenariats afin de peser dans les décisions politiques et techniques, renforcer et étoffer ses besoins en RH. AAMF a ainsi entrepris des collaborations régionales et multi partenariales afin de mettre l'ensemble des acquis à la disposition de tous adhérents.

**Jean-François** présente les trois catégories de partenaires de l'AAMF à savoir :

- Partenaires privilégiés apportant des ressources humaines avec notamment AILE, VAM, ORIGAMI
- Partenaires financiers et techniques avec l'ADEME et GRDF notamment
- Partenaires politiques et techniques avec FGR et FNSEA notamment

## 1.6- Représentation nationale

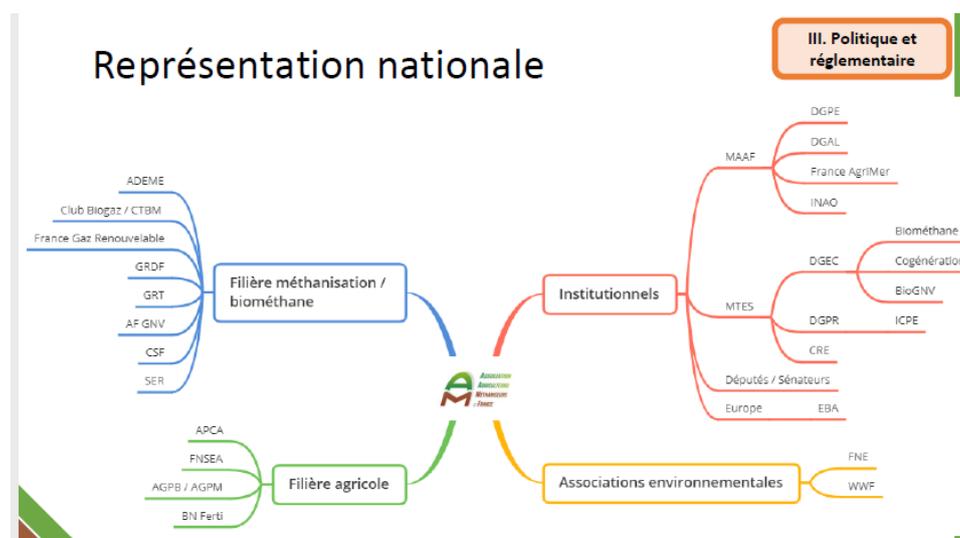
**Laurent** introduit le bilan des travaux menés sur la représentation nationale en 2020 et début 2021.

Dans le cadre de la représentation nationale, l'AAMF s'emploie à porter avec ses partenaires :

- Le modèle de méthanisation agricole au sein des réunions, des instances pour faire émerger les projets de méthanisation agricole et prendre en compte les réalités de la production auprès des différents acteurs ;
- de proposer des solutions techniques et économiques crédibles dans l'intérêt de ses adhérents afin de devenir un acteur incontournable de la filière ;
- de proposer un développement harmonieux des modèles de méthanisation agricole en prenant en compte les productions agricoles.

**Jean-François** insiste sur la nécessité de remonter les données et remarques / alertes du terrain. Ces éléments sont cruciaux pour construire sur des bases solides les arguments portés auprès des PP.

Une cartographie des différents acteurs en jeu et sphère d'influence est présentée à cette occasion.



**Jean-François** précise les trois thématiques réglementaires abordées en 2020 :

- Sujets agricoles avec les travaux de redéfinition des cultures, les évolutions ICPE 2781 (détail ci-après) et les évolutions du MFSC
- Sujets énergie avec les évolutions des tarifs d'achat en biométhane fin 2020 et la transposition de la réglementation européenne sur la durabilité RED II (détaillé ci-après)
- Sujets futurs énergétiques avec le complément de prix BioGNV non injecté et le mécanisme de soutien CPB

### **Focus ICPE :**

**Jean-Marc** présente ce sujet et détaille les actions menées. Les arrêtés fixant des prescriptions aux installations de méthanisation ont été modifiés par les arrêtés du 14 et du 17 juin 2021 relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations classées (ICPE) de méthanisation. Cette réglementation rentre en application à partir du 1/07/2021.

L'AAMF souscrit parfaitement aux objectifs visés des nouvelles dispositions prévues dans les arrêtés ICPE 2781 que sont l'amélioration de la sécurité des personnes, éviter les incidents, éviter les pollutions de l'environnement (eau/air) et prévenir les risques d'incendie et d'explosion. Cependant l'AAMF déplore que les moyens imposés soient souvent déconnectés des réalités du terrain.

Les principaux principes de cette nouvelle réglementation sont :

- Application à tous les sites ;
- Application selon des délais et des situations : sites existants vs nouveaux sites et selon les dispositions ;
- Principe du foncier bâti.

**Jean-Marc** tient à remercier vivement les adhérents pour leur mobilisation sur ce sujet !

L'AAMF a notamment mené grâce à la contribution des adhérents de nombreuses actions :

- Mobilisation lors de la consultation publique avec des compromis obtenus
- Mobilisation politique auprès des députés pour demande un recours gracieux avec la FNSEA.

**Jean-Marc** insiste et demande la poursuite de la mobilisation des adhérents sur ce sujet pour faire bouger les lignes. Il détaille les compromis obtenus.

*« Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter aux supports de présentation utilisés disponibles sur l'espace intranet de l'AAMF ».*

### **1.7- Communication focus sur les journées portes ouvertes**

L'AAMF a organisé pour la première fois deux journées nationales de portes ouvertes grand public les 18 et 19/09/2021. Ces journées visent à sensibiliser la société sur le rôle et les externalités de la méthanisation agricoles au sein des territoires. L'idée est de créer du lien entre les acteurs des territoires. Cette action est envisagée d'être renouveler en 2022. Cette action a mobilisé plus de 18 sites et 1927 visiteurs.

## 1.8- REX

Le REX est la colonne vertébrale de l'AAMF permettant de capitaliser sur les retours d'expérience des adhérents et structurer ainsi les actions de l'AAMF. Cela permet également d'anticiper les problématiques terrains.

Les actions techniques de l'AAMF sont structurés autour de 9 groupe techniques

- Enquêtes AAMF
- Agronomie et retour au sol du digestat
- Biodéchets
- BioGNV
- CIVE
- Cogénération
- Injection biométhane
- Technico économique
- Voie solide

L'équipe fait un point sur trois GT principaux. Laureline présente le bilan d'activité de ces 3 GT.

### ⇒ Focus sur le GT CIVE

Les CIVE font parties des intrants majeurs des méthaniseurs. La filière contribue à leur développement. Cependant leur production s'avère assez ardu et peu de connaissances sont disponibles sur le sujet. Malgré leurs multiples intérêts agronomiques et environnementaux (réduction des intrants sur la rotation, stockage de carbone dans les sols, captation de l'azote...), les CIVE souffrent d'une mauvaise image, en particulier lorsque leur conduite se rapproche d'une culture principale.

Le GT travaille ainsi à défendre et développer l'intérêt des Cive pour leur utilité pour les sols et le climat et mettre en avant la diversité des pratiques et les bonnes pratiques.

Le GT s'est mobilisé en 2020 principalement sur :

- Une enquête nationale faisant un état des lieux des CIVE des adhérents avec plus de 75 réponses
- La rédaction de documents techniques à destination des institutions et des adhérents
- L'appui au lobbying nationaux sur les CIVE auprès des pouvoirs publiques
- L'engagement dans des projets de R&D comme le projet RECITAL

### ⇒ Focus GT BioGNV

L'une des spécificités de la méthanisation est qu'elle permet de développer des usages différents pour le même combustible. Cette plasticité a ainsi permis à certains pionniers de l'AAMF (REX détaillés ensuite) de lancer une nouvelle valorisation du Biogaz épuré pour le développement de mobilité au sein des territoires.

L'AAMF s'est donc lancé dans le déploiement de cette action dont les priorités sont de :

- Connaître le REX
- Identifier et lever les verrous réglementaires
- Fédérer les acteurs de la filière pour le lancement de projets
- Être apporteur de solutions auprès des agri méthaniseurs

L'AAMF a décidé en complément de ce GT structuré avec 3 pilotes de créer un Copil constitué des professionnels de la filière : GRT/GRDF/ADEME/PRODEVAL/ORIGAMI...

C'est dans cette dynamique que l'AAMF a lancé :

- Une enquête nationale sur les stations BioGNV
- Consulter des constructeurs
- Plaquette de communication BioGNV
- Lancer des simulations technico-économiques
- Engager des réflexions avec certains constructeurs

Les professionnels souhaitent mettre en avant l'ensemble des modèles offerts aux producteurs à savoir : modèle de station à la ferme en cogénération, station sur réseau, station déportée et station en autoconsommation. L'enjeu est de démontrer la robustesse technique et faisabilité économique dans un cadre réglementaire sécurisant.

#### ⇒ **Focus Gt Agronomie et retour aux sols**

Le retour au sol de la matière organique et des éléments fertilisants via les digestats est un enjeu crucial pour les agriculteurs méthaniseurs et s'inscrit dans les stratégies territoriales de gestion des matières organiques. Or, les porteurs de projet questionnent également l'impact de la méthanisation sur leurs pratiques agronomiques et ont besoin d'être outillés pour envisager ce changement

C'est pourquoi l'AAMF consacre une partie conséquente de ces moyens sur cette action notamment en 2020 sur :

- Suivre les projets de R&D et diffusion auprès des adhérents
- Amener auprès des adhérents des pratiques d'épandage à adopter et durables en lien avec la qualité des sols et l'eau et air.

L'AAMF a ainsi mené un projet de R&D d'ampleur visant à travailler sur « Effets de épandage du digestat sur la qualité des sols » avec plusieurs écoles d'ingénieur. Laureline précise qu'elle est épaulée par une stagiaire, Anne sur ce sujet. Cette étude visa à créer une base de données sur les digestats.

Le GT a également contribuer à la plaquette sur les digestats avec AgroParisTech sur les bonnes pratiques d'épandage ainsi qu'aux projets sur FertiDig...

#### **1.9- Focus sur la charte– priorité n°1 de l'AAMF !**

**Vanessa BAUDIER** réalise le point sur la charte. Elle rappelle les enjeux de la charte « faire bien, faire et le faire savoir ».

- Bien faire : pérenniser nos entreprises en adhérant à la démarche AAMF de professionnalisation de la filière / d'amélioration continue de la méthanisation agricole ;
- Le faire savoir : Communiquer autour de la charte AAMF, la présenter à nos interlocuteurs extérieurs en vue d'une reconnaissance du professionnalisme de la filière méthanisation agricole.

Cette démarche est essentielle si l'on veut renforcer l'image de la méthanisation agricole auprès de tous les acteurs de la société.

## GT Charte

### Une forte mobilisation de l'AAMF et de son réseau

	T4 2020	T1	T2	T3	T4	Progression 2021	
Sites visités par un correspondants	93	94	102	149	162	+ 69	+ 74%
Sites prêts à être audités	85	87	96	124	138	+ 53	+ 62 %
Audits réalisés ou programmés	50	61	65	88	106	+ 56	+ 212 %
Sites chartés	22	29	29	48	57	+ 35	+ 159 %

#### Mobilisation interne : LBB + ANL

#### Mobilisation partenaires : AILE, AAMB, VAM

Cette année fut marquée par une action forte de l'AAMF en renforçant les référents charte et l'équipe d'animation et en mettant en place un suivi du plan de certification avec les auditeurs. Ces actions ont permis de « booster » les visites de sites et de doubler le nombre de sites chartés.

Elle rappelle que l'objectif est d'intégrer tous les sites en service de l'AAMF soit environ 250 sites. Or nous sommes actuellement à environ 25% du résultats avec 57 sites chartés.

Elle insiste sur la nécessité de tous se mobiliser sur ce sujet afin de respecter également les valeurs de professionnalisation et d'acceptabilité sociétale mis en avant par l'association.

#### 1.10- Focus Porteurs de projet

**Yves DEBIENS** et **Hélène** présentent le bilan du groupe porteurs de projet.

2020 est ainsi marqué par une opposition aux projets de méthanisation qui se renforce et s'organise de plus en plus. L'AAMF accompagne les porteurs de projet a identifié les facteurs de réussite de l'appropriation local de leurs projets de méthanisation allant de la maitrise du projet par le porteur de projet, à l'équation du projet aux agriculteurs en concertation avec la société.

C'est ainsi que l'AAMF développe eu communique sur les 10 points d'attention d'un projet en méthanisation. Ce GT est fortement sollicité étant donné le nombre de porteurs de projet adhérent à l'AAMF.

L'année 2020 fut riche avec plus de :

- 5 journées d'échanges et de visites
- 7 conférences et webinaires
- 130 documents mis à dispositions des adhérents
- 90 entretiens individuels

#### 1.11- Communication extérieur

**Vanessa BAUDIER** réalise le point sur la communication externe de l'AAMF. La filière méthanisation suscite des craintes et fait régulièrement l'objet d'attaques assez virulentes. Dans la plupart des cas, ces condamnations sont liées à une méconnaissance du sujet. Il est donc nécessaire de faire de la pédagogie notamment

en répondant aux interrogations les plus récurrentes et en présentant l'ensemble des aspects positifs de cette activité.

L'AAMF a ainsi développé de nombreuses actions visant à :

- Réaliser une communication **positive et proactive** sur la méthanisation
- Répondre aux **nombreuses sollicitations** de communication en collaboration avec les différents GT
- Fournir des **outils de communication** adaptés aux adhérents
- **Organiser des visites** de sites auprès des élus
- **Accompagner les adhérents dans la communication**(acceptabilité de leur projets

**L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2020 présenté.**

## **2. Rapport financier 2020 et budget prévisionnel 2021**

### **2.1 – Compte de résultat 2020**

**Silvère ADAM** présente le bilan et les résultats des comptes 2020. Voici les principaux éléments à retenir :

- Forte progression des cotisations surtout des porteurs de projet (+ 25k€ )
- Maintien des autres ressources extérieures représentant une part minoritaire des produits de l'AAMF
- Augmentation des charges principalement d'animation et des administrateurs sur les actions de REX et de communication externe
- Coûts supplémentaires liés à l'événement des 10 ans de l'AAMF (vidéo...).

**Le résultat de l'AAMF est de +121 825 € qui s'explique notamment par le retard dans l'embauche de l'animatrice technique.**

**Silvère** précise que les nouvelles embauches vont rapidement réduire cet excédent.

## Résultats 2020



Charges		Produits	
Salaires et Charges sociales	46 801,00 €	Cotisations adhérents	243 906,00 €
Prestataires de service (VAM / ORIGAMI / ...)	103 856,00 €	ADEME	69 341,00 €
Frais Administrateurs et Pilotes	57 561,00 €	TRAME	65 000,00 €
Trame	13 000,00 €	GRDF	30 000,00 €
Rencontres, AG et conférenciers	25 867,00 €	GROUPAMA	10 000,00 €
Frais de déplacements	15 981,00 €	RECITAL	3 058,00 €
Cotisations (Trame, FGR, EBA, ...)	9 490,00 €	MATLAMOUSSE	2 513,00 €
Honoraires (ACEC)	5 799,00 €	Refacturation rencontres	14 365,00 €
Impressions flyers, plaquettes, ...	7 726,00 €	Autres produits	3 658,00 €
Vidéo (10 ans AAMF)	8 371,00 €		
Impôts, taxes et assimilés	194,00 €	Produits financiers	452,00 €
Charges exceptionnelles	1 114,00 €	Produits exceptionnels	3 782,00 €
Locations et assurances	7 138,00 €		
Autres charges (fournitures, téléphonie, ...)	4 205,00 €		
Convention GIEE Bretagne	33 553,00 €	Convention GIEE Bretagne	16 406,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>340 656,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>462 481,00 €</b>
<b>Excédent</b>		<b>121 825,00 €</b>	

Il ajoute que les charges liées au GIEE devraient se solder dès 2021. Les autres produits liés aux subventions devraient progresser étant donné la mise en place d'une nouvelle convention avec l'ADEME sur 2 ans.



## Bilan 2020

Actif			Passif		
Actif Immobilisé		387,00 €	Fonds propres	Réserves	292 305,00 €
Actif circulant	Créances	123 272,00 €		Excédent de l'exercice	121 825,00 €
	Autres produits à recevoir	70 988,00 €	Emprunts et dettes	Dettes fournisseurs	48 788,00 €
Valeurs mobilières de placement	Disponibilités	282 330,00 €		Dettes fiscales et sociales	11 114,00 €
				Autres dettes	2 945,00 €
<b>Total Actif</b>		<b>476 977,00 €</b>	<b>Total Passif</b>		<b>476 977,00 €</b>

**Les résultats présentés sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés. Le bilan présenté est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

**Silvère ADAM** remercie les adhérents pour la confiance portée Trésoriers et au CA.

### **3. Résolutions et renouvellement du tiers sortants**

#### **3.1- résolutions**

**Jean-François DELAITRE** soumet ainsi à l'Assemblée Générale les résolutions suivantes :

##### **1<sup>ère</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte rendu financier, approuve les comptes de l'exercice 2020 et donne quitus au Conseil d'Administration de l'AAMF.

##### **2<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale constate que l'exercice 2020 se solde par un résultat de + 121 825 € et décide de l'affecter en report à nouveau.

##### **3<sup>ème</sup> résolution**

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier, l'Assemblée Générale maintient le mode de cotisation 2021 pour l'année 2022

**Toutes ces résolutions sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés.**

**Jean-François DELAITRE** remercie les adhérents pour la confiance portée aux membres du Bureau et du Conseil Administration de l'AAMF..

### **3.2- Renouveaulement du tiers sortant**

L'AG 2020 a intégré 4 nouveaux membres : Yves DEBIENS, Camille DUSANNIER, Mathieu LAURENT et Christophe ROUSSEAU.

Conformément aux Statuts, le renouvellement du CA se fait par tiers. Par tirage au sort, nous avons déterminé l'année de renouvellement pour les nouveaux membres :

- Année 2021 : Christophe Rousseau
- Année 2022 : Mathieu Laurent
- Année 2023 : Camille Dusannier, Yves Debien

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

Tous les membres du CA veulent renouveler leur mandat excepté Denis BROSSET référent méthanisation des Pays de Loire. Les membres de l'Assemblée Générale propose de soumettre à la prochaine Assemblée Générale 2022 le remplacement de cet administrateur.



## Tiers sortant 2021

Région	Administrateur	Fonction	Elu	Fin de mandat	Mandat
Grand Est	ADAM Silvère	Trésorier	2018	2021	Renouvèle son mandat
Nouvelle Aquitaine	BREUIL Jérôme	Administrateur	2018	2021	Renouvèle son mandat
Pays de Loire	BROSSET Denis	Administrateur	2018	2021	Ne renouvèle pas son mandat
Occitanie	CANAC Adeline	Administratrice	2018	2021	Renouvèle son mandat
Ile de France	DELAITRE Jean-François	Président	2018	2021	Renouvèle son mandat
Ile de France	QUAAK Mauritz	Vice-Président	2018	2021	Renouvèle son mandat
Bourgogne-Franche-Comté	ROUSSEAU Christophe	Administrateur	2020	2021	Renouvèle son mandat

# Tiers sortant 2021 (proposition CA)

## BULLETIN DE VOTE

Administrateurs 2021 :



- ADAM Silvère
- BREUIL Jérôme
- CANAC Adeline
- DELAITRE Jean-François
- DUTERTRE Benoit
- QUAACK Mauritz
- ROUSSEAU Christophe

**Assemblée Générale  
AAMF  
Mercredi 29 septembre  
2021**

L'ensemble des membres présents de l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition des administrateurs/administratrices.

## **4. Rapport moral du Président**

Jean-François présente son rapport moral. Voici en synthèse les principaux éléments :

- **Une filière à la croisée des chemins :**
  - Après avoir essentiellement intéressée les éleveurs, c'est aujourd'hui l'ensemble des territoires et des exploitations agricoles qui ont investi cette filière avec une forte dynamique depuis 36 mois
  - Plus de 1100 projets sont en attente dans le registre des capacités actuellement.
  - Le maintien des équilibres entre les productions est donc un enjeu crucial pour la réussite du développement de la méthanisation et le déploiement des externalités positives escomptées.
  - Acteurs de la filière qui se structurent et qui apparaissent dans la filière : Total, ENGIE...
- **Une association en pleine mutation :**
  - Passage de 50 à plus de 400 adhérents en 10 ans
  - 1/3 des adhérents en projet
  - Association indépendance avec majoritairement des fonds des adhérents
  - Soutien accru de l'ADEME
- **Une assise agricole en péril :**
  - Une défense du modèle qui n'a jamais aussi essentiel
  - Certaines productions agricoles bousculées face à cette filière qui émerge
- **Nos modèles au cœur des territoires apportés de solutions :**
  - Méthanisation irrigue les territoires
  - Solution sur la gestion des biodéchets
  - Solution sur la mobilité avec le BioGNV
  - Solution pour les réductions de GES pour le secteur agricole et énergétique et avec les CIVE en agriculture
  - Souveraineté énergétique et agricole

## 5. Table ronde

L'Assemblée Générale se poursuit en deux phases d'échanges :

- Une table ronde sur le Carbone
- Une présentation des initiatives des adhérents du réseau sur le développement du BioGNV au cœur des territoires avec les agriculteurs méthaniseurs

### □ **Table ronde : « Le Carbone au cœur des externalités positives de la méthanisation agricole »**

Participent à la table ronde :

★Bertrand DUPRAT, Vice-Président AAMF, Pilote AAMF du Groupe de Travail Carbone

★Eléonore DISSE, Chargée de mission TRAME Bioéconomie et Economie du Carbone

★Vincent JEAN-BAPTISTE, Responsable GRDF des Affaires Agricoles et Biométhane

★Laurent FAURE, Délégué de l'AAMF

Cette table ronde est animée par **Hélène BERHAULT GABORIT**, animatrice de l'AAMF.

Le groupe Carbone a créé une nouvelle dynamique en 2021 et s'est fixé 3 objectifs de travail :

- Mesurer le Carbone sur des sites ;
- Proposer des outils pour se mettre en conformité réglementaire sur le volet durabilité des unités de bioénergies – réglementation RED II
- Trouver des outils de valorisation économique des bonnes pratiques Carbone pour les sites de méthanisation agricole.

*« Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter aux supports de présentation utilisés lors de la table ronde disponibles sur l'espace intranet de l'AAMF ».*

### □ **Interventions d'agriculteurs méthaniseurs producteurs de BioGNV**

Interventions et présentations par :

- **Damien ROY**, injecteur et producteur de bioGNV avec une station déportée en Vendée – via la marque **AGRI Biométhane**
- **Christophe ROUSSEAU**, cogénérateur et porteur de projet en injection avec un projet de station BioGNL en Coté d'Or nommé **Bourgogne BIO GNL**
- **Laureline** du projet de **Philippe MEINRAD**, Co générateur dans le Haut-Rhin et développement d'une station de BioGNV privée pour la flotte de poids lourds gérant les biodéchets
- **Laureline** du projet de **Philippe COLIN**, cogénérateur en Haute-Marne ayant développé un modèle de station BioGNV à la ferme associé à l'unité avec la **marque Gaz d'Ici**
- Nicolas et **Florent MOREL**, injecteur en Ile-et-Vilaine avec une station de BIOGNV développée pour de l'autoconsommation des engins agricoles de l'exploitation

Cette séquence est animée par **Laureline Bes de Berc**, Animatrice technique de l'AAMF.

**Bertrand GUERIN**, Pilote du GT BIOGNV de l'AAMF conclut cette séquence en présentant les ambitions de l'AAMF visant à développer plus de 500 stations

BioGNV d'ici 2025 avec les agriculteurs méthaniseurs.

Afin de parvenir à cet objectif de 500 stations en 2025, un plan d'action en 3 phases a été défini :

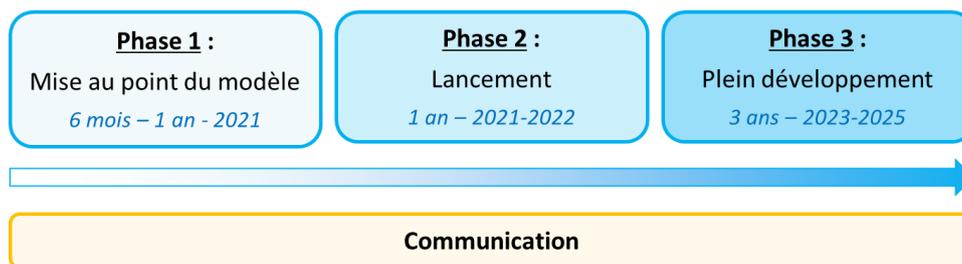


Figure 1 : Plan d'action du projet « 500 stations bioGNV à la ferme en 2025 »

L'AAMF s'est entourée de plusieurs acteurs de la filière GNV pour constituer un comité de pilotage rassemblant des compétences complémentaires.

La création de ce réseau de stations est le préalable au développement de la mobilité verte des territoires, il faut en premier lieu des stations pour ensuite approvisionner des véhicules. C'est pour cette raison que l'AAMF a lancé fin 2021 un projet de développement au BioGNV avec New-Holland – T6 biométhane.

« Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter aux supports de présentation utilisés lors de la table ronde disponibles sur l'espace intranet de l'AAMF ».

Paris le 30 mai 2022

Jean-François DELAITRE

Président de l'AAMF

